



### Délibération 2026.04.03

Nombre de membres		Suffrages exprimés
en exercice	présents	
19	15	17
Votes		
Pour : 17		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Délibération affichée et exécutoire le :

30/04/26

Le 28 avril 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

**Présents :** MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, BONAMY Christian, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉSIER Marie-Christine, PION Bruno, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, PERRICHON Julien, TARTIERE Steeven.

**Pouvoirs :** RIVIÈRE Fabien à MÉTIVIER Philippe, CARREL Céline à BONAMY Christian.

**Excusés :** MALASSINET Alain, MÉTIVIER Christophe.

#### Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés. Elle est obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. En revanche, elle n'est pas obligatoire en cas de procédure adaptée.

Le maire ajoute que dans le cadre d'un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA), la CAO peut toujours être saisie pour avis, mais la décision d'attribution ne lui revient pas.

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1411-5 et L.1414-2 ;
- Les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que les membres élus ont voix délibérative au sein de la CAO ;

Monsieur le Maire appelle à candidature.

Une liste a été déclarée. Elle est composée des trois membres suivants :

- Titulaires : Frédérique FOURRÉ, Sébastien FORBEAU et Cécile MAILLET
- Suppléants : Christian BONAMY, Anne MAUCHIEN, Alain MALASSINET

Le maire propose un vote à main levée ce que les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

Sans discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, élit à main levée les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres	Votants/Voix/Elus
3 membres titulaires	Nombres de votants : 17 <u>Membres titulaires élus</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>- Frédérique FOURRÉ. : 17 voix</li><li>- Sébastien FORBEAU : 17 voix</li><li>- Cécile MAILLET : 17 voix</li></ul>
3 membres suppléants	Nombres de votants : 17 <u>Membres suppléants élus</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>- Christian BONAMY : 17 voix</li><li>- Anne MAUCHIEN : 17 voix</li><li>- Alain MALASSINET : 17 voix</li></ul>

Le Maire,  
MÉTIVIER Philippe.

La secrétaire de séance,  
FOURRÉ Frédérique.

